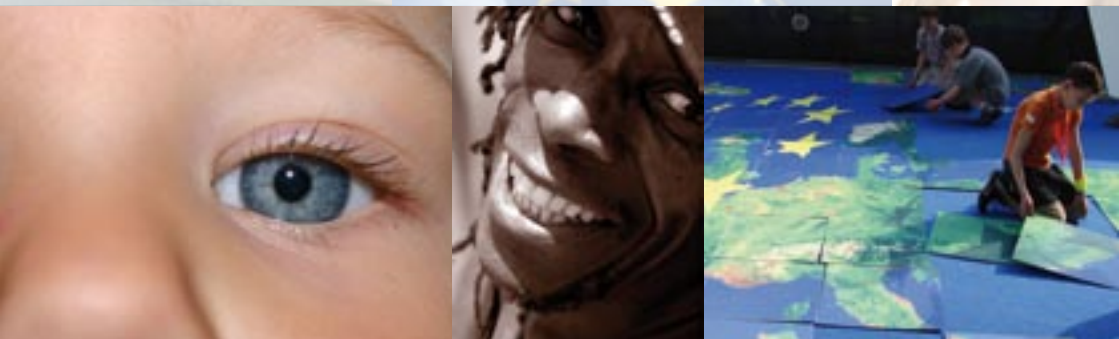




Mouvement Européen
France



Le livret du citoyen européen





Le livret du citoyen européen

Sommaire



4 - 5 La construction européenne depuis 1957



6 - 7 Les symboles de l'Union européenne



8 - 9 Les grandes étapes de la construction européenne



10 - 11 Quelques grands événements de l'histoire de l'Union européenne



12 - 13 Les institutions de l'Union européenne



14 - 15 L'Union européenne pour la mobilité des jeunes

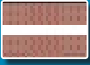







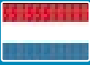




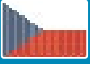


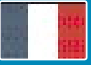









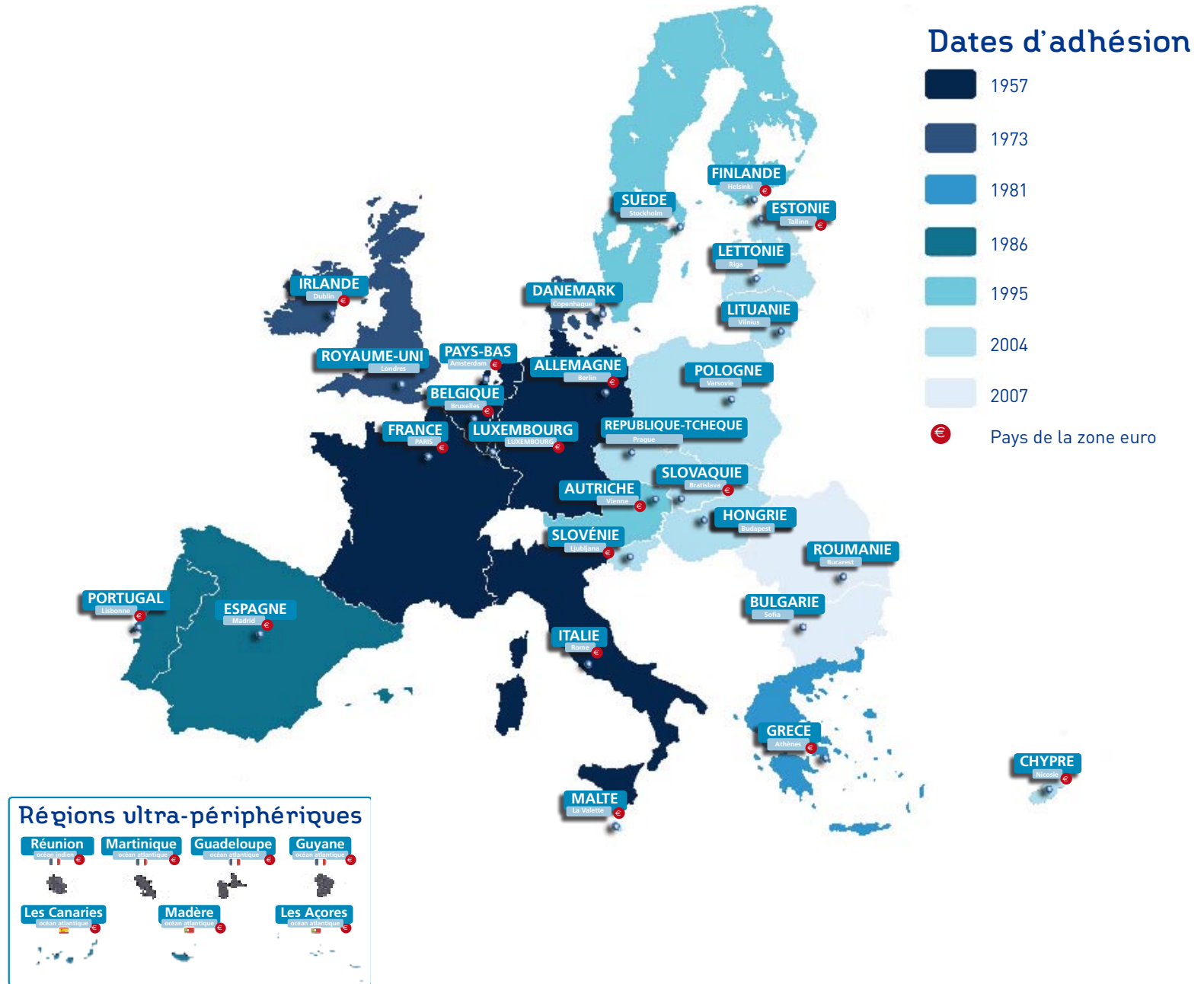
16 - 17 Être citoyen européen



18 - 19 Pour en savoir plus

La construction européenne depuis 1957

 Allemagne Berlin 81,5 millions euro	 Lettonie Riga 2,2 millions lats
 Autriche Vienne 8,2 millions euro	 Lituanie Vilnius 3,5 millions litas
 Belgique Bruxelles 10,4 millions euro	 Luxembourg Luxembourg 0,5 million euro
 Bulgarie Sofia 7,1 millions lev	 Malte La Valette 0,4 million euro
 Chypre Nicosie 1,1 million euro	 Pays-Bas Amsterdam 16,8 millions euro
 Danemark Copenhague 5,5 millions couronne danoise	 Pologne Varsovie 38,4 millions zloty
 Espagne Madrid 46,8 millions euro	 Portugal Lisbonne 10,8 millions euro
 Estonie Tallinn 1,3 millions euro	 République Tchèque Prague 10,1 millions couronne tchèque
 Finlande Helsinki 5,3 millions euro	 Roumanie Bucarest 21,9 millions leu
 France Paris 65,1 millions euro	 Royaume-Uni Londres 62,7 millions livre sterling
 Grèce Athènes 10,8 millions euro	 Slovaquie Bratislava 5,5 millions euro
 Hongrie Budapest 10 millions forint	 Slovénie Ljubljana 2 millions euro
 Irlande Dublin 4,7 millions euro	 Suède Stockholm 9,1 millions couronne suédoise
 Italie Rome 61 millions euro	



Les symboles de l'Union européenne

Le drapeau européen

Douze étoiles d'or sur fond bleu.

En 1985, le drapeau a été adopté par tous les chefs d'État et de gouvernement de l'UE comme l'emblème officiel des Communautés européennes. Depuis 1986, le drapeau sert de symbole à toutes les institutions européennes. Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'États membres. Il y a douze étoiles, car ce chiffre est traditionnellement un symbole de perfection, de plénitude et d'unité. Le drapeau reste donc le même, indépendamment des élargissements de l'Union européenne.



Un hymne : l'Ode à la joie de Ludwig van Beethoven

L'hymne européen est tiré de la **Neuvième symphonie** composée par **Ludwig van Beethoven**, en 1823. Dans le dernier mouvement de cette symphonie, Beethoven a mis en musique l'Ode à la joie du poète Friedrich von Schiller, qui y exprime une vision idéaliste et fraternelle de la race humaine. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne en ont fait l'hymne officiel de l'Union en 1985. Il ne remplace pas les hymnes nationaux des États membres, mais célèbre leur unité dans la diversité et les valeurs qu'ils partagent.



Une devise : « Unie dans la diversité »

« **Unie dans la diversité** » est la devise de l'Union européenne. Elle a été sélectionnée en 2000, parmi 2016 propositions soumises par 2 500 écoles de l'Union suite à un appel à concours. La devise a été inscrite officiellement pour la première fois dans le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe.



et aussi l'euro

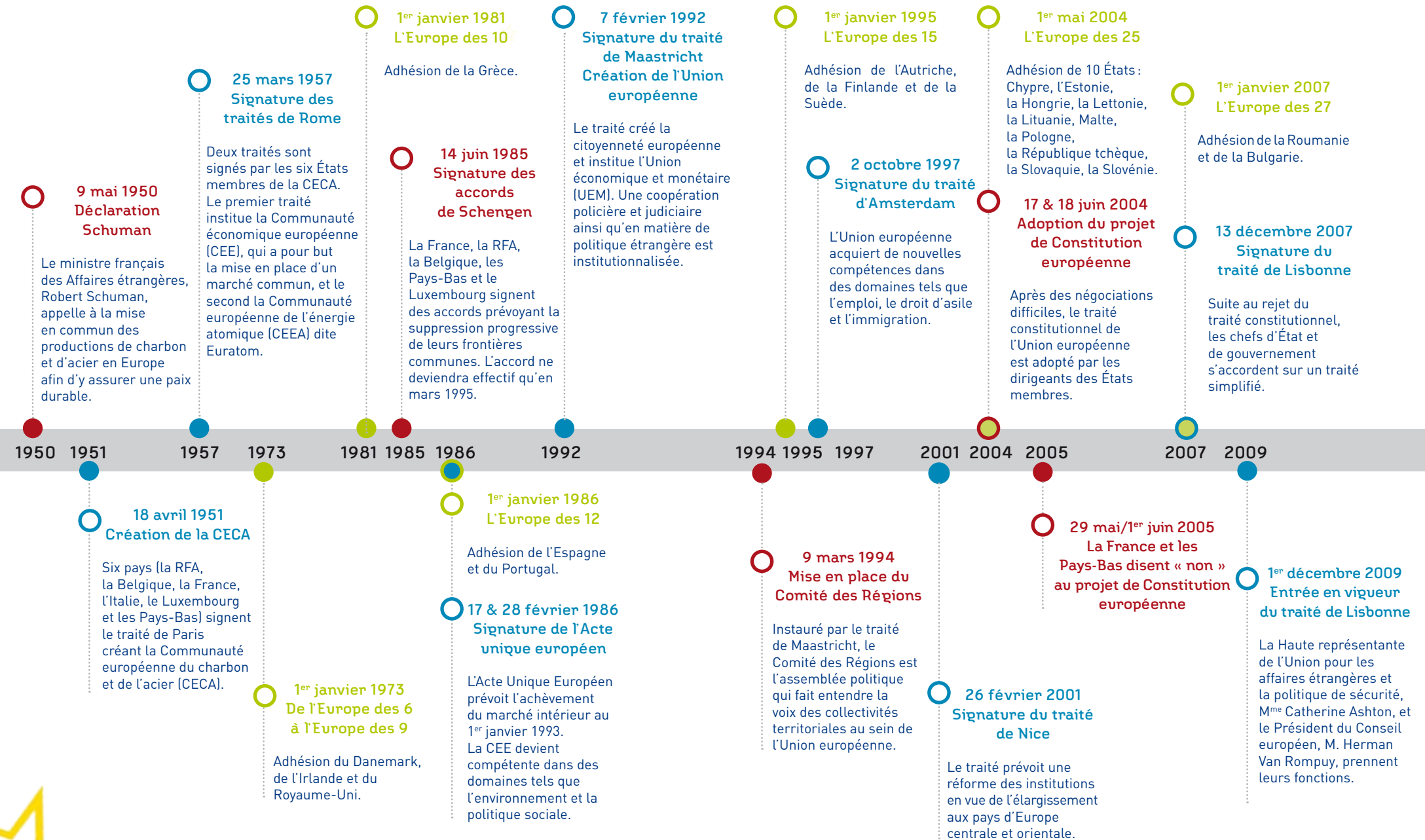
L'euro est un des symboles les plus concrets de l'unité européenne. 17 pays membres de l'Union l'utilisent déjà, et plusieurs autres États membres ont annoncé leur intention de l'adopter.



La Journée de l'Europe : le 9 mai

Robert Schuman a présenté le **9 mai 1950** sa proposition relative à une organisation de l'Europe, indispensable au maintien de relations pacifiques. Cette proposition, connue sous le nom de « Déclaration Schuman », est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne. Chaque année à l'occasion de la Journée de l'Europe, de nombreuses activités et festivités sont organisées pour rapprocher l'Europe de ses citoyens et ses peuples entre eux.

Les grandes étapes de la construction européenne



Quelques grands événements de l'histoire de l'Union européenne



L'euro

Il s'agit de la monnaie unique européenne prévue par le traité de Maastricht (1992). Il est en usage depuis 1999, mais a été mis en circulation à partir du 1^{er} janvier 2002 dans 12 États membres sur les 15 que comptait l'Union européenne. Au fur et à mesure, la zone euro s'est élargie : au 1^{er} janvier 2011, elle compte ainsi 17 États membres.

La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne

Il s'agit de la déclaration des droits fondamentaux adoptée le 7 décembre 2000 lors du Conseil européen de Nice. Elle contient l'ensemble des droits civiques, politiques, économiques et sociaux des citoyens européens, ainsi que de toute personne vivant sur le territoire de l'Union. La Charte est annexée au traité de Lisbonne, ce qui lui confère une valeur juridiquement contraignante ; elle est toutefois assortie de réserves pour la Pologne.

La citoyenneté européenne

La notion de citoyenneté européenne a été introduite par le traité de Maastricht en 1992. La citoyenneté européenne complète la citoyenneté nationale sans la remplacer. Ainsi, toute personne ayant la nationalité d'un État membre est automatiquement reconnue citoyenne de l'Union.

La réunification du continent européen

La disparition progressive du bloc de l'Est, avec la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 et l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale ont permis au continent européen de se réunifier.

Le Parlement européen

1979 : Première élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

Depuis 1979, les pouvoirs du Parlement européen ont été progressivement renforcés, permettant une consolidation de la démocratie au sein de l'Union européenne.



L'espace Schengen

L'espace Schengen a été créé par un accord à l'initiative de certains États membres en juin 1985 et a été intégré au droit européen par le traité d'Amsterdam en 1997. Il implique l'ouverture des frontières, l'absence de contrôles et la libre circulation des personnes entre les États membres de l'accord.



Le marché unique

Il est formellement créé par l'Acte unique européen en 1986, et est défini comme « un espace sans frontières intérieures au sein duquel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée ».



Les institutions de l'Union européenne

Le Conseil européen

Il comprend **les chefs d'État ou de gouvernement** des États membres et le Président de la Commission européenne. Avec le traité de Lisbonne, une nouvelle figure apparaît : **le Président du Conseil européen**. Ce dernier, élu par le Conseil européen pour deux ans et demi, a pour tâche principale d'assurer la préparation et la continuité des travaux du Conseil européen et d'œuvrer à la recherche de consensus. La fonction de Président du Conseil européen n'est pas compatible avec d'autres mandats nationaux. Le premier à occuper cette nouvelle fonction est le Belge Herman Van Rompuy, choisi par le Conseil européen le 19 novembre 2009.

La Commission européenne

Elle est composée de **27 Commissaires indépendants**, dont le Président de la Commission (actuellement José Manuel Barroso), sont désignés pour 5 ans par les États membres. Ils sont responsables devant le Parlement européen.

LA COMMISSION EUROPÉENNE REPRÉSENTE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL EUROPÉEN

Le Parlement européen

736 députés ont été élus pour 5 ans au suffrage universel direct par les citoyens européens. Le traité de Lisbonne prévoit la limitation du nombre de députés à 751 à partir de 2014. Son siège se trouve à Strasbourg où se réunissent les eurodéputés en session plénière.

LE PARLEMENT EUROPÉEN REPRÉSENTE LES CITOYENS EUROPÉENS

Le Conseil de l'Union européenne

Il réunit les **les Ministres** des États membres concernés par l'ordre du jour. Sa présidence est tournante. Il statue à la majorité qualifiée, sauf dans les cas où les traités prévoient une autre procédure. À partir de 2014, les règles de la majorité qualifiée changeront pour refléter la double légitimité de l'Union (majorité à 55 % des États et 65 % de la population).

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE REPRÉSENTE LES ÉTATS MEMBRES

La Cour de Justice de l'Union européenne

Elle compte **1 juge par État** de l'Union. Elle a son siège au Luxembourg. Son rôle est de trancher tous les contentieux juridiques entre les institutions, les États membres et les citoyens, en vertu des règles contenues dans les traités de l'Union européenne, notamment dans la Charte des droits fondamentaux annexée au traité de Lisbonne.

Le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission

Il s'agit d'une des innovations institutionnelles majeures du traité de Lisbonne : **il représente l'Union sur la scène internationale pour la politique étrangère et de sécurité commune**, la PESC, et est assisté par un service européen pour l'action extérieure, composé de fonctionnaires du Conseil, de la Commission et des services diplomatiques nationaux. Le Conseil européen du 19 novembre 2009 a choisi la britannique Catherine Ashton pour remplir ce rôle.

LE CONSEIL EUROPÉEN

donne à l'Union européenne les impulsions nécessaires à son développement et définit les grandes orientations politiques générales.

LA COMMISSION EUROPÉENNE

- propose les actes législatifs européens
- met en œuvre les politiques et exécute le budget de l'Union
- veille à l'application des dispositions de droit communautaire
- représente l'Union européenne dans les négociations internationales, dans le cadre des directives établies par le Conseil européen

propose les directives et règlements

LE PARLEMENT EUROPÉEN

- partage les pouvoirs législatif et budgétaire avec le Conseil de l'Union européenne
- exerce un contrôle démocratique sur la Commission (nomination, examen des rapports, commissions d'enquête, motion de censure)
- examine les pétitions, nomme le Médiateur européen



discutent,
amendent,
votent
les directives
et règlements

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

- adopte la législation européenne, le plus souvent en codécision avec le Parlement européen
- établit le budget de l'Union européenne conjointement avec le Parlement européen
- définit la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union sur la base des lignes directrices arrêtées par le Conseil européen

LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE (CJUE)

assure le respect du droit communautaire

LES AUTRES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE

La Cour des comptes européenne contrôle le financement des activités de l'Union européenne. Son siège se situe à Luxembourg.

Le Comité économique et social européen représente la société civile, le monde patronal et celui des syndicats de salariés.

Le Comité des régions représente les autorités régionales et locales.

La Banque européenne d'investissement finance les projets d'investissement de l'UE et aide les petites et moyennes entreprises par le biais du Fonds d'investissement européen.

La Banque centrale européenne est responsable de la politique monétaire européenne.

L'Union européenne pour la mobilité des jeunes

Comenius

Programme de coopération et d'échange entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée.

Son objectif est de favoriser le développement personnel, les compétences linguistiques ainsi que la promotion des notions de citoyenneté européenne et de multiculturalisme.

www.2e2f.fr/comenius.php



Erasmus

Programme emblématique d'éducation et de formation de l'UE destiné aux établissements supérieurs.

Depuis 20 ans, il permet aux étudiants d'étudier et de faire un stage à l'étranger, de partager leurs expériences et de rencontrer des étudiants provenant de toute l'Europe. Environ 90 % des universités européennes prennent part au programme Erasmus et 2 millions d'étudiants y ont participé depuis son lancement.

www.2e2f.fr/erasmus.php



Leonardo da Vinci

Ce programme permet la mobilité des personnes désireuses d'acquérir une expérience professionnelle en Europe.

www.2e2f.fr/leonardo.php

Programme européen Jeunesse en Action

Programme d'éducation non formelle, adressé à tous les jeunes de 13 à 30 ans avec pour objectif la promotion de la citoyenneté européenne, la diversité culturelle, ou encore la participation à des actions de solidarité.

Le programme comprend 5 actions, dont 2 sont ouvertes strictement aux jeunes :

- **Jeunesse pour l'Europe** offre aux jeunes de 15 à 25 ans la possibilité de prendre une part active à la construction de l'Europe au quotidien, par exemple en travaillant dans des organisations, des associations ou des centres culturels.
- **Le Service Volontaire Européen (SVE)**, destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, est perçu comme un véritable « service d'apprentissage ». Le jeune volontaire perçoit une indemnité et son logement est pris en charge par l'organisation qui l'accueille grâce au financement européen. Le SVE couvre beaucoup de domaines tels que la culture, la jeunesse, les sports, le social ou encore l'environnement. Il s'agit d'une excellente opportunité de vivre des expériences inoubliables et enrichissantes.

www.jeuneessenaction.fr



Programme L'Europe pour les citoyens

L'objectif de ce programme est d'encourager la coopération entre les citoyens et les organisations citoyennes de différents pays dans l'esprit de se rencontrer et d'agir ensemble. Il s'agit de rapprocher les individus des communautés locales de toute l'Europe par les jumelages et de favoriser la coopération des organisations de la société civile au niveau européen.

eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_fr.php

Programme Jeunesse en mouvement

« Jeunesse en mouvement » est un ensemble d'initiatives à destination des jeunes en Europe lancé en 2010. « Jeunesse en mouvement » a pour objectif d'améliorer la formation des jeunes et leur capacité d'accès à l'emploi, afin de réduire le chômage des jeunes. Les mesures envisagées pour y parvenir sont une meilleure adaptation de l'enseignement et de la formation aux besoins des jeunes, une meilleure utilisation des bourses européennes pour étudier ou se former dans un autre pays et l'encouragement des États membres à prendre des mesures simplifiant le passage des études à la vie active.

europa.eu/youthonthemove/index_fr.htm



Être citoyen européen

La citoyenneté européenne est née avec le traité de Maastricht en 1992 et concerne les ressortissants des 27 États membres de l'UE. Elle est additionnelle car elle s'ajoute à la citoyenneté nationale : dès qu'une personne possède la citoyenneté d'un des États membres, elle obtient automatiquement la citoyenneté européenne.

Cette citoyenneté confère aux Européens un certain nombre de droits :

CIRCULER, SÉJOURNER, ÉTUDIER, ET TRAVAILLER LIBREMENT DANS TOUS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les citoyens européens peuvent voyager, étudier ou s'installer dans n'importe quel pays européen : une pièce d'identité suffit ! La carte européenne d'assurance maladie permet à chaque citoyen de bénéficier de la prise en charge de ses frais médicaux dans n'importe quel pays de l'Union européenne. Elle est individuelle, gratuite et peut être obtenue sur simple demande à votre Caisse d'Assurance Maladie.

POUVOIR FAIRE RESPECTER SES DROITS

Les tribunaux nationaux appliquent le droit européen et protègent ainsi les droits des citoyens européens. Dans certains cas, vous pouvez demander à la Cour européenne de Justice de trancher votre litige.

LE DROIT D'INITIATIVE CITOYENNE

Le traité de Lisbonne donne la possibilité à au moins un million de ressortissants d'au moins un tiers des États-membres de demander à la Commission de proposer un acte juridique sur un sujet particulier.

POUVOIR DEMANDER DES EXPLICATIONS SI VOUS ÊTES CONFRONTÉ À UN CAS DE MAUVAISE ADMINISTRATION

Le Médiateur européen est compétent pour enquêter sur l'administration européenne et ses relations avec les citoyens et les entreprises. Vous pouvez présenter une plainte au Médiateur sur un cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'Union européenne, si vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante à votre réclamation de la part de l'institution concernée.

C'EST AUSSI BÉNÉFICIER DES POLITIQUES DE L'UNION

En tant que citoyen européen, vous bénéficiez de nombreux programmes communautaires pour la formation, l'aide aux quartiers, la lutte contre le chômage, l'aide aux régions en reconversion ou en retard de développement, l'aide à la sauvegarde du patrimoine ou l'action culturelle.

ACCÉDER LIBREMENT AUX DOCUMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez obtenir facilement les documents de toutes les institutions et organes communautaires en les téléchargeant depuis le site internet de l'Union européenne. (www.europa.eu) Tout citoyen peut obtenir une copie des documents de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Union, y compris des documents internes.

BÉNÉFICIER DE DROITS RECONNUS

L'Union européenne s'est engagée dans la lutte contre les discriminations (nationalité, race, religion, âge, orientation sexuelle, égalité entre les hommes et les femmes) et dans la protection des droits fondamentaux : si un État ne respecte pas les droits fondamentaux de ses citoyens, l'Union européenne peut le sanctionner.

La Charte des droits fondamentaux, signée en 2000 et entrée en vigueur avec le traité de Lisbonne, affirme les valeurs fondamentales de l'Union européenne, ainsi que les droits civils et politiques, économiques et sociaux du citoyen européen à travers les principes de dignité, de liberté, d'égalité, de solidarité, de citoyenneté et de justice.

Elle est assortie d'une valeur juridique contraignante. Cependant, trois États membres ont obtenu des dérogations pour son application : le Royaume-Uni, la Pologne et la République tchèque.

LA POSSIBILITÉ DE S'ADRESSER DIRECTEMENT AU PARLEMENT EUROPÉEN

Les citoyens peuvent adresser au Parlement européen, de façon individuelle ou collective, une pétition au sujet d'une question relevant de n'importe quel domaine de compétence de l'Union et le concernant directement. La pétition peut même être envoyée par courrier électronique !

BÉNÉFICIER D'UNE PROTECTION À L'ÉTRANGER

Si vous avez un problème en voyageant dans un État où votre pays n'est pas représenté, vous pouvez demander la protection sur place de l'ambassade de n'importe quel autre pays de l'Union européenne.

UTILISER UNE MONNAIE COMMUNE, L'EURO

Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'euro facilite les voyages de plus de 300 millions d'Européens et la comparaison des prix d'un pays à l'autre. L'euro est utilisé dans 17 pays.

ORIENTER LA POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE EN VOTANT POUR LES DÉPUTÉS EUROPÉENS

Le Parlement européen est l'institution qui représente les citoyens des États membres de l'Union européenne.

Tous les cinq ans, les citoyens européens votent directement pour les députés de leur choix. Au sein du Parlement européen, les députés sont regroupés en fonction de leur parti politique, et non en fonction de leur origine géographique.

Le Parlement européen partage le pouvoir de décider des règlements ou des directives européennes avec le Conseil de l'Union européenne, où siègent les ministres de chaque État. Les citoyens européens ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales dans leur pays de résidence, même s'ils n'en possèdent pas la nationalité.

Pour en savoir plus



Mouvement Européen France

Le Mouvement Européen-France (ME-F)

Il s'agit d'une association qui regroupe, au-delà de leur appartenance politique, les hommes, les femmes et les associations qui souhaitent s'engager en faveur de la construction européenne dans une perspective fédérale. Le ME-F cherche à faire progresser le débat, pour des institutions européennes plus efficaces et une Union européenne plus proche des citoyens. Il organise régulièrement à Paris et dans toute la France des colloques, des conférences et des séminaires. Il est un lieu permanent d'échange et de rencontre pour les militants européens. Chaque adhérent est rattaché à une section locale proche de chez lui (plus de 45 sections aujourd'hui). Parties prenantes à la vie du ME-F, elles organisent localement des débats, des conférences et expositions, des animations, des rencontres, des voyages... Dans les écoles, entreprises et associations, elles expliquent, à tous les publics, la construction et le fonctionnement de l'Union européenne.

Le ME-F est la branche française du Mouvement Européen International, une organisation internationale indépendante des gouvernements, des institutions communautaires et des partis politiques, issue du Congrès de La Haye en 1948. Aujourd'hui, le Mouvement Européen est représenté dans 43 pays européens et regroupe 31 associations internationales.

www.mouvement-europeen.eu

Le ME-F est soutenu par :



Les Jeunes Européens France

Les Jeunes Européens-France (JE-France)

Les JE-France rassemblent les jeunes du Mouvement Européen-France (moins de 35 ans). L'organisation fédère des jeunes désireux d'agir en faveur de la construction européenne. Leur action est fondée sur le pluralisme politique, la tolérance et l'ouverture. L'association fonctionne au travers des groupes locaux qui rassemblent les adhérents et organisent des activités telles qu'Europe à l'École, des interventions visant à l'approfondissement de la conscience européenne parmi les écoliers, collégiens et lycéens. Elle publie également Le Taurillon, magazine euro-citoyen en ligne.

www.jeunes-europeens.org

www.taurillon.org

www.europe-ecole.fr



Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

Il s'agit d'une association qui œuvre depuis 50 ans au service des collectivités territoriales françaises. Son but est de couvrir l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement ces collectivités territoriales. L'AFCCRE compte aujourd'hui près de 1 500 collectivités territoriales, communes, départements et régions, ainsi que des groupements de communes. L'AFCCRE est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, organisation européenne rassemblant plus de 100 000 collectivités territoriales en Europe. Le secrétariat général de l'organisation se trouve à Orléans.

www.afccre.org



Liens utiles pour un citoyen européen :

- ★ L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe : www.afccre.org
- ★ Le Mouvement Européen – France : www.mouvement-europeen.eu
- ★ Les Jeunes Européens – France : www.jeunes-europeens.org
- ★ Le Taurillon – magazine eurocitoyen : www.taurillon.org
- ★ Le portail Europa : www.europa.eu
- ★ La Représentation en France de la Commission européenne : www.ec.europa.eu/france
- ★ Le Parlement européen : www.europarl.europa.eu
- ★ Le Bureau d'information pour la France du Parlement européen : www.europarl.fr
- ★ Le portail européen de la jeunesse : www.europa.eu/youth
- ★ Eurodesk – le réseau d'information sur l'Europe à destination des jeunes : www.eurodesk-france.org
- ★ Euractiv – le portail sur les actualités européennes : www.euractiv.fr
- ★ Toute l'Europe – le portail d'information sur l'UE : www.touteleurope.eu
- ★ Europe Direct : europa.eu/eurodirect
- ★ L'Europe est à vous : ec.europa.eu/youreurope/citizens/index_fr.htm

